

SNES-P.O.

N° 63 Bulletin édité par la section des Pyrénées-Orientales du SNES-FSU septembre 2006

Sommaire :

Page 1 Edito : Anne-Marie DELCAMP-ALBITRE

Page 2 CSP Note de Vie scolaire Violence scolaire

Page 3 Elèves sans papiers Gérard GIRONELL

Page 4 Lurçat dans le bruit et l'insécurité

Page 5 Organisation du S2

Page 6 Le SNES dans l'action sociale Cathy FELTZ-CRIBAILLET

Page 7 Le temps des colonies René GRANMONT

Page 8 Grève du 28 septembre

EDITO : Petit à petit, l'oiseau défait son nid ...

Quand on lit la presse, on ne peut qu'être heureux d'être prof ! Notre Ministre assurait, le 2 septembre, que « la Rentrée se fera(it) avec beaucoup d'amour ». Des chefs d'établissements affirment que la rentrée s'est faite « tout en douceur », d'autres « dans la sérénité ».

Quant à la suite de l'affirmation de notre Ministre, à savoir que la Rentrée se ferait « avec les plus gros moyens du monde » (sic), on se demande s'il ne veut pas nous appliquer la méthode Coué ! Une rentrée 2006 avec 6.500 postes de moins, une rentrée 2007 programmée avec 5.200 postes en moins, si c'est ça « les plus gros moyens du monde » nous n'avons décidément pas les mêmes valeurs ! Ce qui est plus vraisemblable, c'est que petit à petit l'oiseau défait son nid. Petit à petit le gouvernement défait le Service Public d'Education. Paille après paille, poste après poste, décret après décret. Pas suffisamment à chaque rentrée pour susciter une mobilisation générale, mais infailliblement vers la faillite de l'Education Nationale !

Toutes les « nouveautés » de la rentrée vont dans le même sens. Que ce soit sur un plan pédagogique ou sur un plan professionnel.

Avec 6.500 postes de moins à cette rentrée, on supprime les options, les dédoublements, les heures de décharge pour que les effectifs par classe n'atteignent pas la côte d'alerte.

Pour l'Education prioritaire, on fait sortir du dispositif les deux tiers des établissements et on ne garde que 249 collèges qu'on finance en supprimant une demi-heure dans toutes les 4^o et les 3^o de tous les collèges de France.

Le soutien individualisé pour les 6^o (PPRE) est financé sur les 2 heures non- affectées en 6^o.

Bref, on a l'impression qu'on nous concède de survivre encore avec des tickets de rationnement !

Indépendamment des moyens, c'est toute la philosophie du rôle de notre école qu'on veut transformer de gré ou de force (euh...de force !) Remplacer une logique de réductions des inégalités

en offrant à tous le même droit à l'éducation par une logique libérale d'école sélective, avec un tri social précoce et individualisé. Remplacer l'idée de connaissance en tant que bien commun, savoir faire et épanouissement, par la connaissance en tant que facteur d'employabilité, de mobilité, d'adaptabilité. Cette philosophie libérale est incarnée dans le PPRE, le socle commun, l'apprentissage à 14 ans, bref tout ce qui est dans la loi Fillon et que nous avons combattu se met insidieusement et progressivement en place.

Sur un plan professionnel, la volonté de mettre en place le conseil pédagogique, qui contourne les élus au C.A. et qui a tout pouvoir pour nous imposer des choix pédagogiques dans notre notation et notre évaluation, rythme des contrôles etc... participe de la même mise au pas. Tout comme les nouveaux critères d'évaluation de nos carrières et le pouvoir donné aux chefs d'établissements de nous faire accéder –ou pas– à la Hors-Classe selon notre capacité à nous conformer aux attentes, non plus de l'institution, mais du gouvernement.

On peut rajouter à cette dévalorisation de notre métier, l'enquête du « Point » sur la violence scolaire.

Il s'agit bien de démontrer la faillite du service public. Et justifier ainsi la mise en place du système libéral, des lois Sarkozy sur la prévention de la délinquance, la présence policière dans les établissements, la réforme de la Justice etc...

On peut considérer la grève du 28 septembre comme la grève traditionnelle de rentrée. Les media vont sûrement s'y employer. On peut aussi y voir notre volonté de refuser cette logique, notre volonté de défendre, d'imposer, notre vision de l'Education Nationale et du service public, - ce que nous avons commencé à faire contre le CPE - dans un contexte politique éminemment favorable à être entendus.

A-M DELCAMP-ALBITRE

CONSEIL PEDAGOGIQUE

La loi d'orientation votée en 2005 institue un conseil pédagogique dans chaque établissement du second degré.

Aucun décret n'a été publié et c'est par le biais de la circulaire de rentrée 2006, que le ministère demande aujourd'hui à chaque établissement d'installer ce conseil pour la rentrée. Présidé par le chef d'établissement, il réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, le chef des travaux. Chaque établissement détermine sur cette base la composition précise du conseil pédagogique et les conditions de désignation de ses membres. Le conseil pédagogique a pour mission de « favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement ». La présidence est assurée par le chef d'établissement, la possibilité qui lui est offerte d'en désigner les membres et les compétences trop floues de ce conseil, laissent craindre la constitution d'une nouvelle hiérarchie intermédiaire qui imposerait aux enseignants des pratiques pédagogiques ou des modes d'évaluation des élèves.

Parce qu'on ne peut accepter une structure qui, pour la partie pédagogique du projet d'établissement, ferait des propositions sans l'accord des équipes pédagogiques, une structure qui pourrait traiter des questions en rapport avec l'évaluation, la carrière, la formation continue, les

conditions de service et d'emploi des enseignants, le SNES appelle les enseignants à s'opposer à la mise en place de ce conseil pédagogique dans leur établissement.

NOTE DE VIE SCOLAIRE

Créé par la loi Fillon pour le futur diplôme national du Brevet, malgré l'opposition, de toutes les organisations syndicales représentées au CSE, le principe d'une note de vie scolaire a été étendu par le ministre à toutes les classes du collège dès cette rentrée 2006 (cf. B.O. n°22 et n°26 de juin 2006). Loin de résoudre les problèmes liés à l'absentéisme ou à l'indiscipline, cette note qui mesure l'assiduité des élèves (sur 10) et son respect des dispositions du règlement intérieur (également sur 10), risque d'engendrer des tensions supplémentaires dans les collèges car l'évaluation sera très subjective (la participation à la vie de l'établissement et l'obtention de l'ASSR ou de l'attestation aux premiers secours pouvant par ailleurs donner lieu à l'attribution de points supplémentaires). Les textes prévoient que la note soit attribuée par le chef d'établissement, sur proposition du professeur principal de la classe et après avis du CPE, ce qui ne peut que dénaturer les missions de ces personnels et alourdir leur charge de travail.

Le SNES appelle l'ensemble des enseignants à ne pas proposer de note et les CPE à ne pas donner d'avis dans ce cadre, afin d'obtenir du ministère qu'il retire cette disposition.

VIOLENCES SCOLAIRES

L'enquête du Point du 31 août a stigmatisé plusieurs établissements scolaires héraultais. Le premier résultat de cette vente irréfléchie de papier sera, très probablement, que le logiciel sera de moins en moins renseigné à l'avenir. Nous avons dit à l'Inspecteur d'Académie de l'Hérault lors du dernier CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental) du 4 septembre notre indignation et l'imbécillité d'un tel classement quand il fragilise la mixité sociale de l'un des collèges de Montpellier.

Au lieu de se perdre en commentaires insipides, ces journalistes auraient mieux fait de s'interroger sur la **suppression drastique des emplois** comme l'empilement des statuts divers (mi – se – aed – cae – evs...) **dans les vies scolaires des établissements du second degré pendant ce quinquennat présidentiel**, comme sur le bien-fondé idéologique de la **disparition du statut et du recrutement des étudiants-surveillants** à partir de 2003. Ils auraient pu aussi se rendre compte de la forte corrélation entre la montée des incivilités et les suppressions de postes d'enseignants dans l'Hérault. Chacun sait que les tensions dans les classes naissent plus facilement avec 30 élèves (ou plus !) qu'avec 24. C'est peut-être par là qu'il faudrait commencer, en mettant les élèves dans d'autres conditions d'études...

Mais la « proximité politique » des responsables économiques qui détiennent de très grands médias, rend l'investigation journalistique orientée, partielle... *R.MARTIN (34)*



Elèves sans papier : Plus que jamais mobilisés.

Les mobilisations de l'été autour de la question des élèves scolarisés sans papier ont permis de mettre sous les feux de l'actualité la manière odieuse dont le gouvernement et le ministre de l'intérieur souhaitaient traiter la question de l'immigration clandestine. La mobilisation et la médiatisation qu'elle a suscitée ont permis quelque part de gêner les projets d'un ministre agissant surtout en candidat soucieux de donner des garanties de fermeté sur la manière de traiter les questions d'immigration à la partie la plus détestable de son électorat.

Ce sont près de 30 000 dossiers de demande de régularisation qui ont été déposés avant la date fatidique du 13 août, aujourd'hui seulement 6 000 dossiers ont obtenu des réponses favorables, les 24 000 autres personnes ayant vocation à quitter le territoire national.

Les critères de la circulaire Sarkozy pour les dossiers de demande de régularisation, visent à demander aux personnes de démontrer leur « attachement » à la France au détriment de la durée de présence sur le territoire national. Ceci conduit à un traitement des demandes variable selon les préfectures, et introduit une dose d'arbitraire qui offense les principes les plus élémentaires du droit républicain.

Plus que jamais il convient que nous soyons vigilants dans nos classes pour qu'aucun élève ne soit absent, pour qu'aucune place ne soit vide au moment de la rentrée, nous devons exiger le droit à l'éducation pour tous, le retour des jeunes expulsés et de leur famille. La question qui nous est posée est celle du sort que nous réservons à des gens qui vivent en France, souvent y travaillent, y étudient, ont des enfants dans nos écoles : précarité et clandestinité, ou régularisation ?

Au-delà de l'aspect affectuel ou émotionnel, il faut comprendre que la question de la politique de l'immigration n'est pas qu'une simple question de droits de l'homme. Avec le nouveau droit de l'immigration ce sont tous nos droits qui sont menacés.

Depuis le traité d'Amsterdam, donc depuis 1999 la politique d'immigration dépend de plus en plus de directives européennes, la philosophie générale de ces nouvelles politiques de l'immigration se traduit par un durcissement des conditions d'accueil des migrants, du regroupement familial et du droit d'asile, l'Europe veut soumettre l'immigration aux besoins du marché du travail.

Ce durcissement est aujourd'hui à l'œuvre en France, cela s'observe dans la manière dont le gouvernement traite la question des « sans papiers », mais aussi dans la loi dite CESEDA sur les conditions d'entrée de séjour des étrangers et du droit d'asile, il s'agit de substituer une immigration subie par une immigration utile ou choisie.

L'immigré jetable c'est ce que veut créer la loi. Cela ne signifie aucunement que l'immigré va être jeté, mais jetable à tout moment ; il n'est conservable que lorsqu'il est utile parce que le titre de séjour est lié à sa situation d'emploi.

Le problème ne vient pas du nombre de migrants mais de l'utilisation que l'on peut faire de l'immigration pour abaisser les normes sociales. Ce n'est pas un problème d'offre et de demande de facteur travail, c'est un problème de niveau des normes sociales pour tous.

L'immigration choisie est un outil de déréglementation, il s'agit de segmenter les droits des travailleurs les plus faibles pour mieux déréglementer l'ensemble des droits, de remplacer un travailleur collectif protégé par le droit du travail la convention ou le statut, par un travailleur individué offrant moins de prise à l'action collective, plus flexible, plus à la merci du bon vouloir des employeurs, le tout au profit d'une minorité sociale.

Le patronat a besoin du statut des migrants aussi peu nombreux soient-ils, pour distinguer des hommes et des femmes étrangers dotés de droits moindres, plus vulnérables plus exploitables et dociles ; il espère ainsi tirer les conditions de salaire et d'emploi vers le bas.

Gérard GIRONELL

Lurçat dans le bruit et l'insécurité

Le lycée Jean Lurçat de Perpignan en crise du fait des nuisances des travaux de rénovation

Lundi 04/09/06 : Rentrée dans un établissement en travaux.

Le bâtiment Internat, qui était annoncé opérationnel le vendredi 1er septembre, jour de pré-rentrée, est toujours sous le pic des marteaux-piqueurs au rez-de-chaussée, et les salles sont vides. Aucun mobilier, aucune salle équipée d'ordinateurs.

Lundi 11/09/06 : 08h00 : explosion dans le local de la chaudière à bois.

Mardi 12/09/06 :

11h00-12h00 : heure d'information syndicale. La liste des problèmes commence à s'allonger, notamment ceux de sécurité et de bruit. Il est décidé de répertorier systématiquement tous les dysfonctionnements par écrit, de les collecter et d'en faire une synthèse.

14h15-15h00 : débrayage du personnel enseignant.

Une délégation de l'intersyndicale du lycée est reçue par Mme LATIL, Proviseur. Elle demande la suspension des cours pour le reste de la semaine pour permettre la remise en état des locaux.

Mercredi 13/09/06 :

Madame LATIL, Proviseur, convoque une petite délégation syndicale à 07h00 pour leur annoncer que les cours ne seront pas suspendus.

Jeudi 14/09/06 :

11h15-12h00 : débrayage du personnel enseignant.

Une délégation de l'intersyndicale du lycée est reçue par Mme LATIL, Proviseur. Ayant appris la venue vendredi au lycée de M. LEVITA, vice-président du Conseil Régional et de M. CLARIMOND, Inspecteur d'Académie, elle demande la banalisation de la journée du vendredi afin de préparer cette réunion, ce qui est accepté.

Vendredi 15/09/06 :

Les professeurs qui le désirent peuvent se réunir pour préparer la réunion avec M. Max LEVITA, vice-président du Conseil Régional.

16h30-20h00 : réunion des personnels du lycée avec M. Max LEVITA, vice-président du Conseil Régional, les chefs du service enseignements de la Région, et M. Robert CLARIMOND, Inspecteur d'Académie. Les porte-parole des personnels de l'établissement, ainsi que les représentants de la FCPE exposent les nuisances du chantier et les dangers pour la sécurité des élèves et la leur. Les personnels réaffirment qu'il est hors de question de passer une nouvelle année semblable à l'année passée et qu'il est exclu d'enseigner dans un bâtiment en travaux.

Ils demandent :

- une suspension des cours pour permettre un règlement des problèmes les plus urgents (sécurité, achèvement du bâtiment Internat),
- le passage d'une commission de sécurité pour vérifier tous les locaux utilisés par les élèves,
- la mise en place d'une cellule pour coordonner les relations chantier - utilisateurs,
- l'étude d'un autre fonctionnement pour les travaux du bâtiment Externat.

M. Max LEVITA pense que, pour les problèmes de sécurité du chantier, des solutions peuvent rapidement être trouvées et mises en place (balisage, grillages plus hermétiques, etc.), et donc que l'enseignement peut se poursuivre dans ces conditions.

M. Max LEVITA s'engage à revenir dans deux ou trois semaines pour tenir une autre réunion à Jean Lurçat pour étudier des solutions au problème du chantier du bâtiment Externat.

A suivre...

La section FSU du lycée JEAN LURCAT

SNES PYRENEES-ORIENTALES 2006/2007

ORGANISATION DE LA SECTION DEPARTEMENTALE

Secrétaires départementaux : Anne-Marie DELCAMP Marc MOLINER
Secrétaire départemental adjoint : Gérard GIRONELL
Trésorier : Francis PEY
Trésorière adjointe : Valérie RAMOND

Bureau

ALEXANDRE Gérard BAREIL Jean-Paul DELCAMP Anne-Marie GIRONELL Gérard
HERVET Jean-Pierre MESTRES Stéphane MOLINER Marc PALAU Monique
PARAYRE Catherine PEY Francis PHILIBERT Jany RAMOND Valérie

Fonctionnement

Site Internet : HERVET Jean-Pierre
Publications: DELCAMP Anne-Marie

Organisation par secteur

Lycées : GIRONELL Gérard
Collèges : DELCAMP Anne-Marie
IUFM : MOLINER Marc

CTPD : BAREIL Jean-Paul DELCAMP Anne-Marie GIRONELL Gérard MOLINER Marc
Commissaires paritaires : DELCAMP Anne-Marie GEORGET Christophe MOLINER Marc
Action sociale : FELTZ Cathy (CDAS, SRIAS, CCAS) PEY Francis (CDAS)
Commissions de réforme : BAREIL Jean-Paul PEY Francis
J.P.A.: PEY Francis

PERMANENCES

MARDI de 14h30 à 17h30
MERCREDI de 14h30 à 17h30
JEUDI de 14h30 à 17h30

Le Snes dans l'Action...Sociale

Moins spectaculaire que l' «Action » avec un grand A, l'Action sociale est justement tellement discrète, à bien des égards, qu'elle est ignorée de nombreux personnels.

Le SNES et la FSU les représentent pourtant dans ces instances spécifiques et bataillent souvent pour maintenir en vie cette pauvre Action sociale qui chaque année perd malgré tout de sa consistance (d'où sa discrétion). A titre d'exemple cette année encore deux ASIA (Aides Spécifiques d'Initiative Académique) ont disparu : l'une concernant les loisirs et l'autre, « ASIA 1° installation », qui donnait un coup de pouce aux jeunes collègues néo-titulaires (agents, profs des écoles, profs). La diminution régulière des crédits alloués par l'Etat(décidément bien mauvais patron)explique des « choix » dans l'octroi des aides, et des révisions de barèmes auxquels les représentants syndicaux et la MGEN se sont vivement opposés ;mais-8.30% pour 2005, - 20% prévus pour 2006...comment distribuer des aides au-delà du budget alloué ?

Au-delà des restrictions budgétaires, il est également difficile dans notre département, pourtant notoirement sinistré côté social, de traiter tous les dossiers qui devraient l'être.

En effet une seule assistante sociale gère 14000 personnels (7000 actifs et environ 6800 retraités), le second poste à l'Inspection académique n'étant pas pourvu depuis deux ans (c'est la 3° rentrée qu'elle effectue en solo). Comme elle ne peut traiter plus de demandes, celles-ci se régulent d'elles-mêmes et les besoins n'apparaissent même plus tels qu'ils sont ! Donc... a-t-on vraiment besoin de plus de crédits ???

L'Action sociale se décline à plusieurs niveaux, essayons de clarifier.

Dans l'Education, les **CAAS** (Commission Académique d'Action Sociale) définissent la politique rectorale en la matière. 4 représentants FSU y siègent.

Chaque année, chaque établissement reçoit une plaquette recensant les diverses aides proposées et les conditions de leur obtention (Aides aux études, aux vacances, aux soins coûteux...). Niveau : Rectorat.

Les **CDAS** (Commission Départementale d'Action Sociale) se réunissent une fois par mois environ pour examiner les dossiers de demandes d'Aide exceptionnelle ou de prêt, dossiers préalablement déposés auprès de l'assistante sociale ; ces aides ne sont pas soumises à un barème et concernent des situations certes difficiles mais souvent passagères (un changement de situation, professionnel ou familial, une grosse « tuile », un problème de santé entraînant des déplacements onéreux ou des gardes d'enfants inhabituelles...les exemples ne manquent hélas pas). 3 collègues FSU vous y représentent. Niveau : Inspection Académique.

La **SRIAS** quant à elle (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) dépasse le cadre de l'Education, comme son nom l'indique, et regroupe les différents ministères « fonction publique » pour gérer un budget ridicule ; là, pas d'aide directe à des individus (sauf cas exceptionnel comme les inondations catastrophiques des ces dernières années) mais des aides à des projets, à des restaurants inter-administratifs (celui de Perpignan par exemple), à des actions ciblées concernant l'information et le suivi des familles surendettées... 2 représentants FSU y siègent, et s'y montrent les parents pauvres de tous les autres corps de fonctionnaires au niveau de l'Action sociale (être dans une mauvaise passe au ministère des finances ou dans l'Aviation civile s'avère moins inconfortable, matériellement, que dans l'Education...)

C'est pour cela que nos collègues des autres ministères se formalisent moins du maigre budget alloué dans cette instance, ils n'ont pas autant de besoins complémentaires, et

beaucoup moins de personnels à gérer. On s'y sent un peu « en décalage »... ne serait-ce que lorsque l'on y évoque la médecine de prévention, par exemple ; votre représentante SNES-FSU s'en étouffe d'indignation, n'ayant croisé qu'une seule fois dans sa déjà longue carrière un médecin « du travail ». Notre profession ne doit pas avoir besoin de soins, et doit se porter très bien, comme ne le prouve pas la récente enquête-santé de la MGEN.

Niveau : Préfecture de Région.

L'Action sociale vous paraît un peu moins lointaine ?

Considérez que c'est un acquis, certes bien mince chez nous, mais qu'il disparaîtra si on n'*exprime* pas nos réels besoins.

Ne l'ignorez pas, elle peut réellement vous venir en aide lors de certains caps difficiles ; trouvez le chemin du bureau de l'assistante sociale des personnels, à l'Inspection Académique (pour tous les agents, 1° et 2° degré)

N'hésitez pas non plus à contacter vos représentants FSU (tenus au devoir de réserve évidemment).

Cathy FELTZ-CRIBAILLET
(Membre du CAAS, du CDAS et de la SRIAS)



(Réponse en dernière page)

Rien ne saurait arrêter les nostalgiques du "bon temps des colonies"

Après la réhabilitation du passé colonialiste de la France voulue par la majorité de droite et le gouvernement avec la promulgation de la loi du 23 février 2005 qui vantait « l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine... », après la cérémonie organisée récemment par l'ADIMAD (Association amicale pour la Défense des Intérêts Moraux et matériels des Anciens Détenus et exilés politiques de l'Algérie française, présidée par Jean-François Collin, membre notoire du Front National) dans l'enceinte du cimetière du Haut-Vernet, devant la stèle érigée en juillet 2003 à la gloire des criminels de l'OAS (Organisation de l'Armée Secrète), les nostalgiques de l'Algérie coloniale poursuivent leurs tentatives de réécrire l'histoire dans notre département.

En effet, Jean-Paul Alduy et son équipe ont décidé de créer, dans le couvent des Clarisses, un "Centre de la présence française en Algérie" et en ont confié la réalisation au Cercle Algérieniste.

Ce cercle ne cache pas ses opinions et les affiche clairement sur son site Internet : "Pour protester contre l'histoire officielle de la présence française en Algérie telle que la présentent ceux-là même qui nous ont acculés à l'exil... Pour redonner une vigueur nouvelle à la communauté "Algérie française", pour retrouver notre foi... Depuis un demi-siècle bientôt, cette partie de l'histoire française est relatée de façon particulièrement partielle, déformée et désinformative (sic) dans les écoles, universités et autres médias..." Et un des liens revendiqués du Cercle Algérieniste n'est autre que l'ADIMAD dont le site est entièrement dédié à la gloire de l'OAS, à la mémoire "des victimes de procès stalino-gaullistes" (sic) qui ont multiplié attentats et assassinats.

De plus, il est prévu d'ériger dans l'enceinte du couvent Sainte-Claire, un "mémorial des disparus en Algérie" dont le comité de pilotage compte au moins un adjoint au Maire de Perpignan et deux historiens connus pour se consacrer à l'apologie de l'Algérie Française.

Cette affaire est à prendre au sérieux pour tous les démocrates, mais elle doit alerter spécialement les formateurs de citoyens que sont les enseignants et en particulier nos collègues d'histoire.

C'est pourquoi, plusieurs associations démocratiques^[1], dont le SNES, ont lancé un appel qui conclut :

" Parce qu'on ne construit pas l'avenir sur la haine et le communautarisme, les organisations et les personnes soussignées, exigent que :

- la stèle à la gloire de l'OAS, organisation d'extrême droite, raciste et criminelle, soit retirée du cimetière du Haut-Vernet

- **le projet du mur des disparus ne voie pas le jour**

- **la création du « centre de la présence française en Algérie" soit abandonnée.**

Résolument opposés à ce centre faisant l'apologie du colonialisme, les signataires sont par contre ouverts à la création d'un musée-centre de ressources sur l'histoire croisée de la France et de l'Algérie. Il appartiendrait aux organisations qui soutiennent un tel projet de veiller à l'intégrité du contenu et à la présentation des toutes les facettes de l'histoire, respectueuse des recherches historiques et associant des historiens des deux rives de la Méditerranée et des représentants des deux peuples français et algériens."

Nous vous appelons à signer et faire signer cet appel^[2] la réhabilitation du colonialisme.

René GRANMONT

^[1] Organisations signataires : AFPS66, Association Harkis et Droits de l'Homme, ANACR, ANCAC, ANPROMEVO, ARAC ASTI, ATTAC, CFDT Interco 66, CGT, Coup de Soleil 66, Femmes Solidaires, France El Djazaïr, FSU, LCR, Ligue des Droits de l'Homme, MJCF, Mouvement de la Paix, MRAP, MRC, PCF, PRG, SNES, SNESUP, SUD Santé Sociaux, UNEF, UNSA, UNSA Education, Les Verts, ...

^[2] Voir le site internet :

**IMPOSER D'AUTRES CHOIX POUR L'EDUCATION
S'EXPRIMER SUR L'ENSEMBLE DES REVENDICATIONS DU SNES**

(Loi Fillon, Education Prioritaire, apprentissage, socle commun, carrières, hors-classes, mutations, salaires)

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

GREVE NATIONALE

**A l'appel de l'intersyndicale de l'éducation,
Des lycéens, des étudiants**

MANIF 11 Place Arago

Réponse de la page 4 :

À SA FICHE DE PAÏE .



